



**EHPAD  
14170 St Pierre sur dives**

**Schéma d'organisation  
de la sécurité en cas d'incendie**

Rue des peupliers  
14170 St Pierre sur Dives  
☎ : 02.31.20.70.44

Numéro du Plan ETARE : 140002411



## SOMMAIRE

1- Présentation du schéma d'organisation en cas d'incendie.....	3
2- Renseignements généraux .....	5
3- Description de l'établissement .....	7
4- Schéma d'organisation en cas d'alarme incendie .....	12
5- Consignes générales d'évacuation personnels de soins .....	14
6- Le rôle des différents intervenants .....	16
7- Principe d'évacuation .....	21
8- Formation du personnel .....	23

# **1- PRESENTATION DU SCHEMA D'ORGANISATION EN CAS D'INCENDIE**

L'incendie est particulièrement destructeur pour les activités humaines (habitations, lieux de travail, entrepôts...), la nature (animaux, forêts, végétation...) ... et les vies humaines.

La prise en compte du risque incendie a conduit à la création des services de secours (sécurité incendie sapeurs-pompier...). Ils ont développé et perfectionné des moyens de lutte pour combattre les incendies.

Cependant, pour enrayer un feu dès sa naissance, il est essentiel que chacun dans l'établissement sache exactement ce qu'il doit faire.

Pour participer à la lutte contre l'incendie, il doit en outre :

- Savoir comment donner l'alarme,
- Savoir comment donner l'alerte,
- Évacuer et faire évacuer les locaux,
- Connaître son rôle précis et garder son calme, pour que l'évacuation se déroule rapidement et dans le calme.

**Le schéma d'organisation de la sécurité en cas d'incendie** est la afin de :

- Coordonner les différents moyens de secours,
- Exposer les protocoles d'évacuation et de lutte contre les incendies éventuels.

Pour cela, ce schéma s'oriente selon trois axes essentiels.

- Les mesures d'organisation,
- Les formations du personnel,
- Les dispositions constructives.

## **2- RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

**Dénomination:** **EHPAD LA MESNIE**

**Adresse:** Rue des peupliers  
14170 St Pierre sur Dives

**Coordonnées de l'exploitant:** M. Olivier ANFRY, Directeur de l'établissement  
Rue des peupliers  
14170 St Pierre sur Dives  
Tél: 02.31.20.70.44

**Effectifs:**

	Quantitatif	Ratio	Nombres de personnes
Patients	80	1 pers/lit	80
Visiteurs	27	1 pers/3 résidents	27
Personnel soignant ou non	28	Effectif maximal	28

**Nombre de lits maximum par unité et par étage**

niveau	Unité	Unité	Unité
RDC	40	0	0
1er	40	0	0

**Destination des locaux:** Établissement de soins et d'hébergement pour personnes âgées

**Classement:** ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie  
Type J (Structure d'accueil pour les personnes âgées et personnes handicapées)

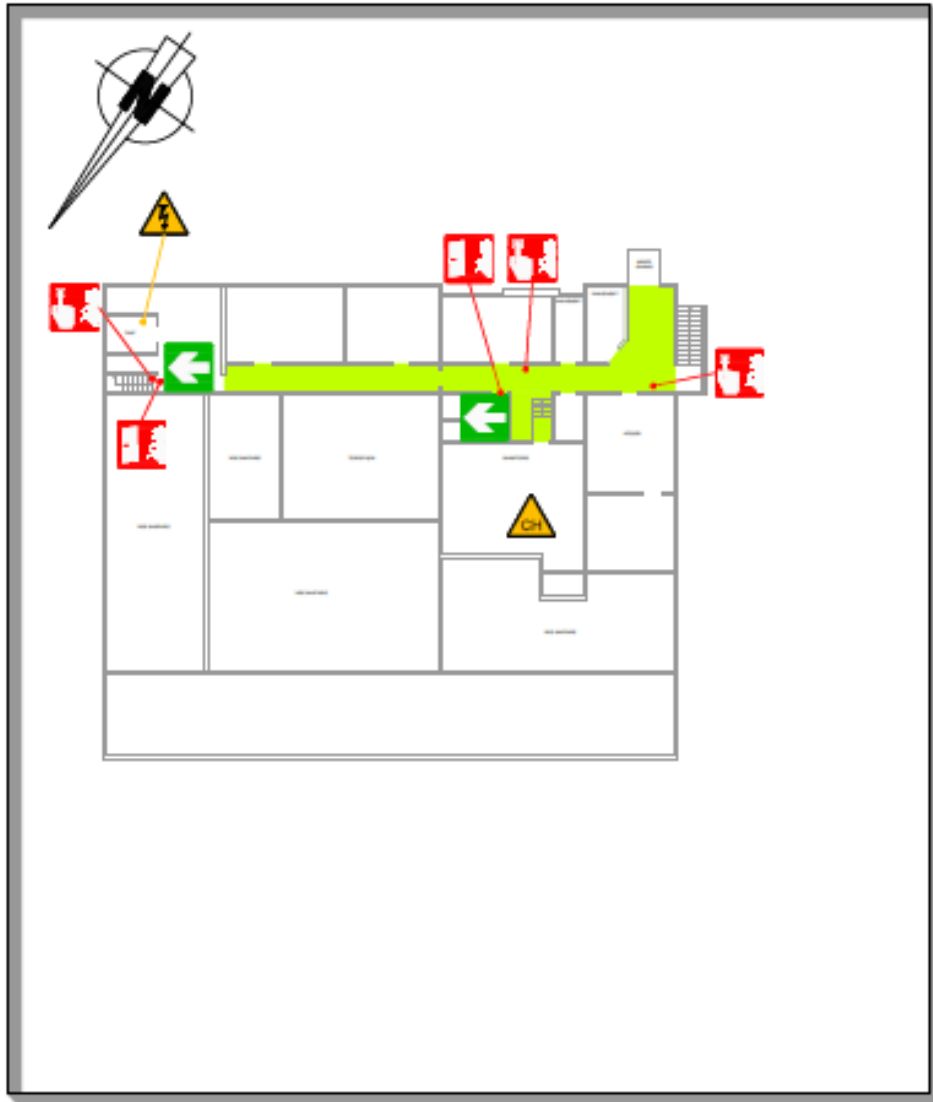
**Date de permis de construire:** 01/04/1969

**Description architecturale:** Le bâtiment comporte 2 niveaux en RDC avec locaux techniques

## **3- DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT**

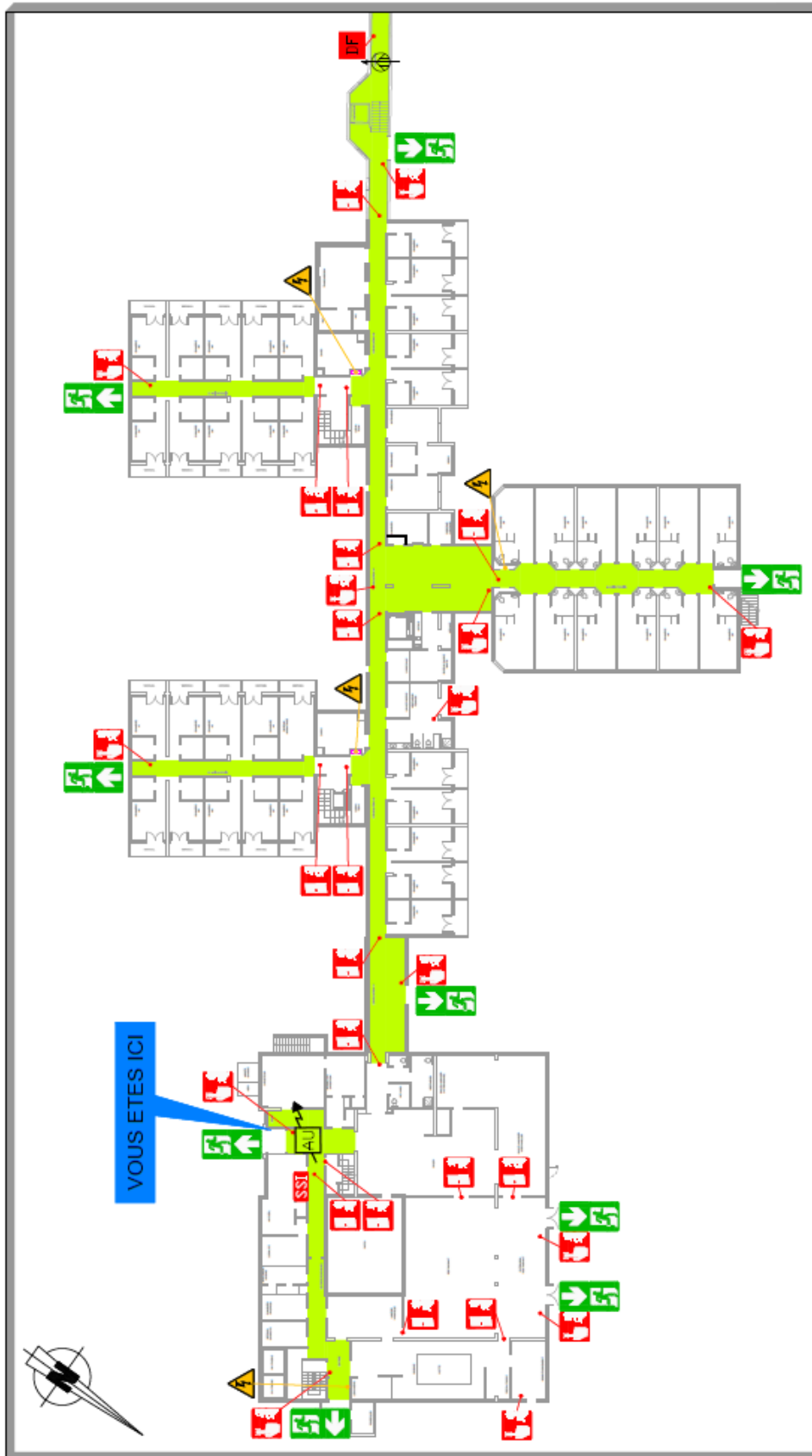
# PLAN D'INTERVENTION

## SOUS-SOL

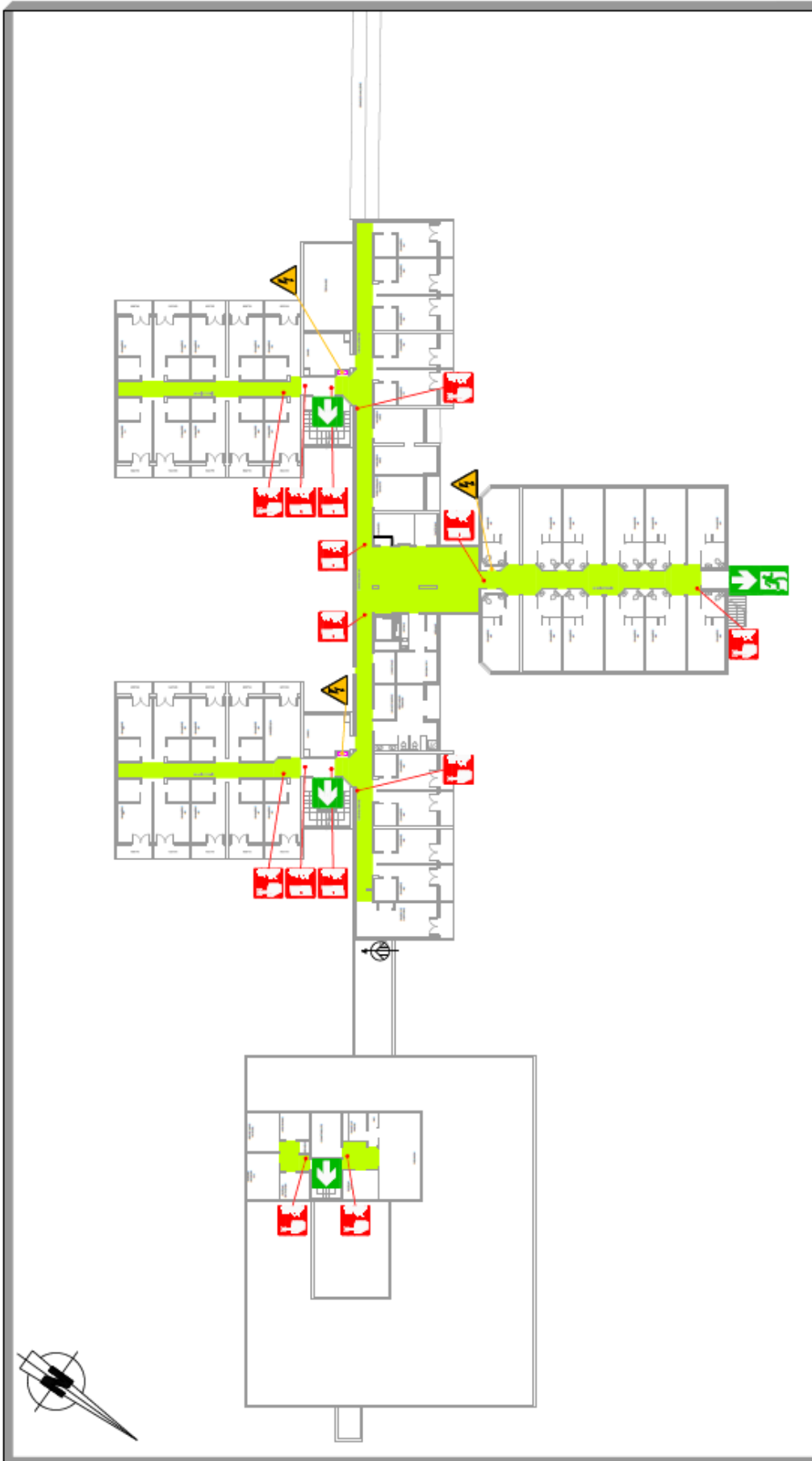


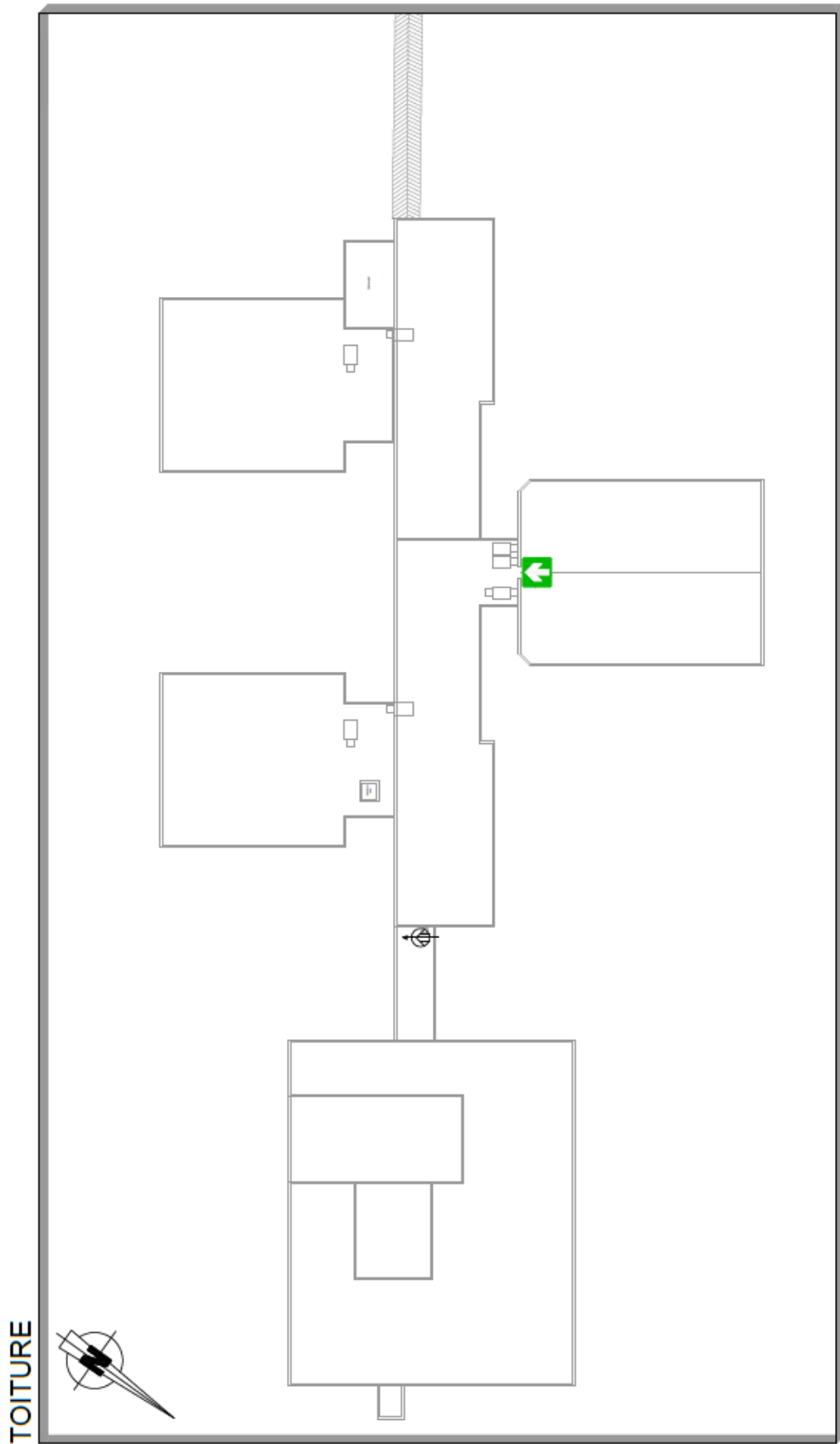


REZ DE CHAUSSEE

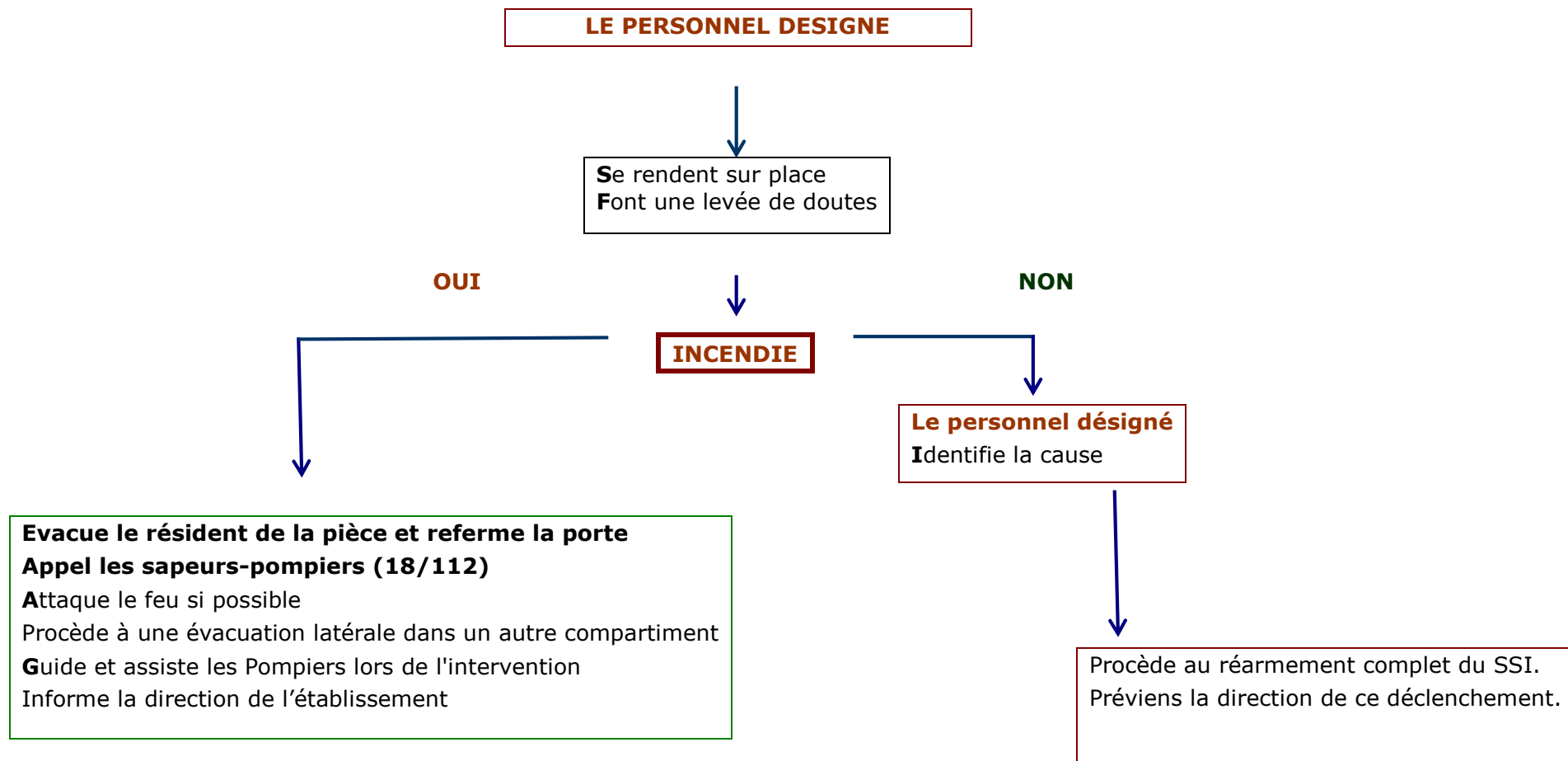


ETAGE 1





## **4- SCHEMA D'ORGANISATION EN CAS D'ALARME INCENDIE**



## **5- CONSIGNES GENERALES D'EVACUATION PERSONNEL DE SOINS**

## **Principe de base**

La mise à l'abri des malades, du personnel et du public a priorité sur la sauvegarde des biens.

Le transfert horizontal ne s'improvise pas, il se prépare minutieusement.

Il consiste en un ratissage complet de la zone ou des zones menacées par l'incendie ou concernées par l'évacuation.

## **L'organisation de cette opération doit tenir compte**

- Des difficultés de déplacement de certaines personnes
- De la disposition des lieux
- De la distribution des issues
- De l'emplacement éventuel du foyer

Le personnel chargé de l'évacuation assure un rôle très important en cas de sinistre puisqu'il va faciliter et contrôler le transfert horizontal.

L'équipe d'évacuation est choisie parmi le personnel occupant habituellement l'établissement, en prenant en compte les éléments suivants :

- Répartition géographique
- Horaire de travail

**DANS TOUS LES CAS, IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER LES ASCENSEURS OU MONTE-CHARGES.**

## **Demande d'évacuation**

Une demande d'évacuation peut être demandée dans les cas suivants :

- Feu
- Explosion
- Alerte à la bombe
- Demande particulière de la direction
- Demande des Sapeurs-Pompiers

## **6- LE ROLE DES DIFFERENTS INTERVENANTS**

**PRINCIPE EN DIURNE (7H A 21H)**

**PRINCIPE EN NOCTURNE (21H A 07H)**



**Tableau horaire différents intervenants:**

<b>Personnel de la direction</b>	<b>Horaire</b>	<b>Présence 24h/24</b>
Directeur	8h – 12 / 14h - 18h	Astreinte
Adjoint du directeur	8h – 12 / 14h - 18h	Astreinte
Secrétaire	8h30–12h30/14h-17h	Néant
<b>personnel technique</b>		Astreinte
<b>Personnels soignants</b>		
Infirmière de coordination	8h – 12h / 14h - 17h	Néant
Infirmière	6h30–13h/15h30-19h	Néant
Aide-soignante	7h-21h / 21h-7h	
Agent des services	7h-21h / 21h-7h	

## **DIURNE**

Les personnels repères sur l'écran de contrôle et de signalisation principal ou satellite la pièce concernée et procède à une levée de doute.

***Le personnel veillera à ne pas s'aventurer seul dans la zone d'alarme.***

### **Dans la zone concernée il faut:**

- S'assurer que l'ensemble des portes de la zone soit bien fermées
- Prendre un moyen de secours (extincteurs)
- Constater la présence de feu ou fumée

## **FEU AVERE**

**La personne qui a détecté le feu doit:**

- **Procéder à l'évacuation du résidant de la pièce concernée**
- **Fermer la porte de la pièce concernée**
- **Appeler immédiatement ou faire appeler les secours extérieurs SAPEURS-POMPIERS en composant le 0 puis le 18 ou le 0 puis le 112**

**Elle doit donner les informations suivantes:**

- Se présenter
- Donner le motif de l'appel
- Donner l'adresse complète de l'établissement
- Renseigner l'opérateur des secours de tout renseignement demandé
- Ne raccrocher qu'après y avoir été invité

**Si cela est possible un binôme procédera à l'extinction du feu.** Aucun risque ne doit être pris, la priorité étant de transférer les résidents dans une zone contiguë à celle concerné.

De 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, La secrétaire vérifie que l'accès sur le parking est dégagé et attend les véhicules de secours avec le plan d'intervention situé à l'entrée de l'établissement afin de diriger les sapeurs-pompiers vers le lieu du sinistre. En dehors de ces horaires, l'accueil est réalisé par le personnel paramédical.

**Le reste des personnels prévenus par l'alarme générale sélective doivent se mobiliser pour protéger le ou les pensionnaires menacés par le sinistre en assurant leur transfert dans une autre zone non sinistrée.**

Ce transfert reste une bonne alternative d'attente à l'évacuation générale qui pourrait s'avérer nécessaire ultérieurement.

Dans le cas d'une évacuation générale du bâtiment l'organisation sera faite par les secours extérieurs. Les personnels vielleront

L'intervention des salariés présents dans l'établissement consiste, avant tout, à éloigner les personnes de l'endroit où s'est déclaré le sinistre.

Dans la mesure du possible, le personnel doit attaquer un début d'incendie avec les moyens mis à sa disposition tels que les extincteurs placés dans les circulations.

S'assurer également que les portes coupe-feu soient bien fermées afin de remplir le rôle qui leur est dévolues. Stopper les fumées, la chaleur et les flammes.

Se mettre à la disposition des sapeurs-pompiers pour la prise en charge des résidents.

**NB: si le moindre doute subsiste, appeler les sapeurs-pompiers en ayant préalablement vérifié si un feu ne s'est pas déclenché entre-temps.**

## **NOCTURNE**

Les personnels repères sur l'écran de contrôle et de signalisation principal ou satellite la pièce concernée et procède à une levée de doute.

***Le personnel veillera à ne pas s'aventurer seul dans la zone d'alarme.***

### **Dans la zone concernée il faut:**

- S'assurer que l'ensemble des portes de la zone soit bien fermées
- Prendre un moyen de secours (extincteurs)
- Constater la présence de feu ou fumée

## **FEU AVERE**

**La personne qui a détecté le feu doit:**

- **Procéder à l'évacuation du résidant de la pièce concernée**
- **Fermer la porte de la pièce concernée**
- **Appeler immédiatement ou faire appeler les secours extérieurs SAPEURS-POMPIERS en composant le 0 puis le 18 ou le 0 puis le 112**

### **Elle doit donner les informations suivantes:**

- Se présenter
- Donner le motif de l'appel
- Donner l'adresse complète de l'établissement
- Renseigner l'opérateur des secours de tout renseignement demandé
- Ne raccrocher qu'après y avoir été invité

**Si cela est possible un binôme procédera à l'extinction du feu.** Aucun risque ne doit être pris, la priorité étant de transférer les résidents dans une zone contiguë à celle concerné.

Dès que possible un agent veillera à accueillir les sapeurs-pompiers afin de leur donner le plan d'intervention ainsi que les renseignements nécessaires à la bonne réalisation de leur mission (type de volume, la mise en sécurité des résidents ou leur transfert horizontal, Le nombre de personnes concernés dans la zone). Se mettre à la disposition des sapeurs-pompiers pour la prise en charge des résidents.

## **7- PRINCIPES D'EVACUATION**

**E**VACUATION HORIZONTALE

**E**VACUATION GENERALE

## **Evacuation horizontale (transfert horizontal)**

C'est la méthode qui est normalement appliquée.

Elle permet de faire face à la plupart des sinistres possibles.

Les résidents sont transférés vers les compartiments voisins sécurisés.

Outre le suivi paramédical pendant le transfert, toutes les précautions pour éviter la propagation et le développement du sinistre doivent être prises :

S'assurer de la fermeture complète des portes coupe-feu après chaque passage.

## **Evacuation Générale**

C'est la méthode utilisée si le feu risque de progresser dans la zone non sinistrée.

Elle sera employée en dernier recours par les équipes de secours

Les résidents seront placés au point de rassemblement signalé par un panneau vert à l'extérieur du bâtiment dans une zone protégée.

Le personnel présent veillera à se mettre à la disposition des sapeurs-pompiers afin de prendre en charge les résidents.

## **8- FORMATION DU PERSONNEL**

## Formations

Afin de participer activement à la lutte contre un éventuel incendie, **il est essentiel que chacun dans l'établissement sache exactement ce qu'il doit faire**. Pour cela, la direction assure le maintien de la formation des acquis en assurant aux personnels une formation annuelle à la manipulation des extincteurs sur feux réels ainsi que des exercices d'évacuations

### Manœuvre des moyens de secours:



- **Thème de l'incendie**
  - Triangle du feu
  - Propagation
  - Agents extincteurs
  - Classes de feu
  - Différents extincteurs
- **Pratique**
  - Manipulation des extincteurs sur l'aire du feu

### Dangers d'un incendie dans un ERP type J:



- **Spécificités d'un établissement de type J**
  - Mobilité des patients
  - Principe de cloisonnement
  - Principe d'évacuation ou transfert
- **Conséquences d'un incendie**
  - Temps d'intervention
  - Pathologies dues à un incendie (Asphyxie et brûlures)

### Exécution des consignes en vue de limiter l'action du feu et assurer le transfert horizontal ou l'évacuation:



- Alerte
- Première intervention sur le feu
- Mesure de préservation des lieux (fermeture des portes CF, vacuité des dégagements, ouverture des issues de secours)
- Transfert horizontal et évacuation

### Fonctionnement du Système de Sécurité Incendie (SSI):



- **Principe de fonctionnement du SSI**
  - Détection
  - Asservissement
  - Report d'alarme
- **Manipulation du SSI limité au niveau 0**
  - En cas de détection et alarme (réelle ou intempestive)
  - Action sur un Déclencheur manuel
  - Utilisation des tableaux déportés

### Réglementation:



- **Code du travail**
- **Réglementation Établissement Recevant du Public**



## **MEMENTO INTERVENTION ALARME FEU**

### **En cas d'alarme FEU dans l'établissement, il faut:**

- 1- Regarder sur la centrale incendie principale ou sur les boîtiers satellites le lieu exact de l'alarme et se rendre rapidement sur place
- 2- Fermer les portes de la zone concerné pour mettre en sécurité les résidents
- 3- Prendre un extincteur
- 4- Faire une levée de doute dans la pièce en alarme

### **Si FEU ou fumée:**

- 1 – sortir le résident de la pièce et fermer la porte de la chambre
- 2- appeler les sapeurs-pompiers **(numéro 18 ou 112)**
- 3- éteindre le feu si possible
- 4- transférer les résidents dans une autre zone de l'établissement
- 5- accueillir les sapeurs-pompiers

## **MEMENTO INTERVENTION ALARME FEU**

### **En cas d'alarme FEU dans l'établissement, il faut:**

- 1- Regarder sur la centrale incendie principale ou sur les boîtiers satellites le lieu exact de l'alarme et se rendre rapidement sur place
- 2- Fermer les portes de la zone concerné pour mettre en sécurité les résidents
- 3- Prendre un extincteur
- 4- Faire une levée de doute dans la pièce en alarme

### **PSi FEU ou fumée:**

- 1 – sortir le résident de la pièce et fermer la porte de la chambre
- 2- appeler les sapeurs-pompiers **(numéro 18 ou 112)**
- 3- éteindre le feu si possible
- 4- transférer les résidents dans une autre zone de l'établissement
- 5- accueillir les sapeurs-pompiers